



## Cérémonie de lecture des noms au centre diocésain rue Barra à Angers



Stèle à la mémoire des Juifs parqués au grand séminaire à Angers avant leur déportation vers Auschwitz

20 juillet 2017

## DOSSIER DE PRESSE

Service Communication de la Préfecture  
02.41.81.80.25

# SOMMAIRE

1 – Programme	p.3
2 – Communiqué de presse	p.4
3 – Histoire de la Shoah en France	p.5
3 – Histoire du convoi n°8	p.6
4 – Présentation du mémorial de la Shoah et de l'ONACVG	p.9

# PROGRAMME DE LA COMMEMORATION DU 75<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DES RAFLES DE 1942 ET DE LA DEPORTATION DES JUIFS

## CEREMONIE

- 11h15            Accueil des familles et des autorités
- 11h30            Discours des officiels
- Le père Louis-Michel RENIER représentant Mgr DELMAS, évêque d'Angers
  - M. Olivier LALIEU, représentant du Mémorial de la Shoah
  - M. Franck MARCHE, secrétaire de l'association des Familles et Amis du convoi n°8
  - M. Joseph GUEZ, Président de l'association culturelle et culturelle israélite
  - M. Christophe BECHU, sénateur-maire d'Angers, ou son représentant
  - Mme Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Maine-et-Loire,
- 12h00            Lecture des noms des personnes déportées par le convoi n°8
- 13h00            Lecture du Kaddish (en hébreu, puis en français)
- 13h15            Dépôt de pierres au pied de la stèle pour les familles de victimes qui le souhaitent
- 13h30            Vin d'honneur et collation offerts par la mairie d'Angers

## ACTION MEMORIELLE ET PEDAGOGIQUE

- 14h15            Présentation de l'exposition de l'Association des Familles et Amis du convoi n° 8 « *La déportation régionale des Juifs* », par Franck Marché, secrétaire de l'association
- 14h30            Table ronde autour de témoignages d'anciens déportés et de familles de victimes
- 16h30            Fin de la journée commémorative

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'année 1942 Hommage aux victimes des rafles et du convoi N° 8**

**Jeudi 20 juillet 2017**

Le Mémorial de la Shoah, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la mairie d'Angers, en partenariat avec le Centre Saint-Jean du diocèse d'Angers, l'Association Culturelle et Culturelle Israélite, l'Association des Familles et Amis des Déportés du Convoi N° 8, organisent une manifestation d'hommage aux victimes des rafles de juillet 1942 à Angers, afin d'honorer les déportés du convoi n° 8 parti d'Angers pour Auschwitz-Birkenau.

Le programme complet associe cérémonie officielle, présentation d'expositions et témoignages.

Présentée à 14h15 cet après-midi, l'exposition « La déportation régionale des juifs » réalisée par Monsieur Franck MARCHE, secrétaire de l'Association des Familles et des Amis des Déportés du Convoi 8 est constituée de panneaux qui se rapportent aux communes de Maine-et-Loire où des familles juives ont été arrêtées : Distré, Les Rosiers, Saumur, Cholet etc, mais aussi à celles qui ont accepté de poser une plaque mémorielle ou à celles qui ont eu des familles de Justes.

Des panneaux retracent l'itinéraire des familles internées dans des camps : La Lande de Monts près de Tours ; celui de la route de Limoges à Poitiers, d'où sont parties pour le grand Séminaire d'Angers, nombre d'entre elles déportées par le convoi 8, avec des articles de presse régionale ou nationale prouvant les activités collaborationnistes de la France du gouvernement de Vichy ( Le Petit Courrier, la dépêche du centre)...

C'est le fruit d'un travail d'historiens "amateurs" commencé en 1992 et qui se prolonge toujours actuellement grâce à des personnes bénévoles attachées à la transmission de la mémoire.

Une rencontre du public avec des témoins – rescapés et familles de victimes – est organisée au Centre Saint-Jean à 14h30. L'historien Olivier LALIEU, responsable aménagement des lieux de mémoire et projets externes au mémorial de la Shoah, animera les débats.

\*\*\*

Pour tout renseignement sur cette manifestation, contacter :

**Service Communication de la Préfecture  
02.41.81.80.25**

# HISTOIRE DE LA SHOAH EN FRANCE

## Introduction

330 000 Juifs vivent en France en 1939. Sur les 76 000 déportés, 73 500 sont assassinés et 2 500 sont revenus à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans un pays traumatisé par la D eb ache, le mar echal P etaion fait figure de sauveur, consid er e comme le h eros de la bataille de Verdun de 1916. Le 16 juin 1940, il prend la t ete du gouvernement et demande l'armistice   l'Allemagne le jour suivant. En  tat de choc, la population adh ere en majorit e au nouveau r egime, install e   Vichy, un r egime autoritaire qui succ ede   la III eme R epublique.

## Les premi eres mesures antijuives

D es l' t e de la m eme ann ee, les autorit es allemandes en France et le r egime de Vichy pr eparent les premi eres mesures antijuives.

Le 3 octobre 1940, la loi portant sur le statut des Juifs est  labor e   l'initiative de l'Etat fran ais. Ce texte, promulgu e le 18 octobre, institue des mesures de discrimination raciale. Le statut  limine les Juifs des fonctions  lectives, de la fonction publique et impose un strict num erus clausus dans toutes les professions lib erales.

## Les camps d'internement en France

Les camps deviennent un outil privil egi e au service de l'exclusion et du contr ole de la population. En d ecembre 1940, les camps d'internement comptent 50 000 intern es en zone sud et 2 000 en zone nord. Plus de 200 camps seront cr ees pendant la Seconde Guerre mondiale. Suite   la cr eation de ces camps, des rafles sont d ecid ees par les autorit es d'occupation et r ealis ees avec l'aide des forces de l'ordre fran aises. La premi ere rafle a lieu le 14 mai 1941.

Les 16 et 17 juillet 1942, 12 884 personnes juives dont 4 051 enfants de 2   16 ans sont arr etees par la police   Paris et en banlieue puis conduits dans le stade du V elodrome d'Hiver   Paris. Pour la premi ere fois en France, des femmes et des enfants sont rafl es. Ils sont par la suite intern es aux camps de Drancy, de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Le camp d'internement de Drancy ouvre le 20 ao ut 1941. La capacit e du camp est de 4 500 personnes. Cependant, elle sera port ee   6 500 au cours de l' t e 1942. Le camp devient alors le lieu central de la d eportation des Juifs de France. Chaque jour, des Juifs arr etes dans la r egion parisienne, de la zone occup ee et sud, arrivent   Drancy.

## La « Solution finale »

La d ecision de proc eder   l'assassinat syst ematique des Juifs d'Europe est prise au cours de l' tat 1941, au plus haut niveau du r egime nazi, par Hitler et Himmler, chef de la SS.

L'ann ee 1942 est alors une ann ee charni ere dans la mise en  uvre du g enocide des Juifs par le III eme Reich.

Le 27 mars 1942, le premier d epart de convoi vers Auschwitz est organis e avec 1 112 hommes juifs, partis des camps d'internements de Drancy et de Compi egne.

Les pers ecutions, les rafles et les d eportations se poursuivent jusqu'  la Lib eration frappant l'ensemble des Juifs fran ais et  trangers. N eanmoins, les trois quarts des Juifs de France doivent leur survie   leur volont e et   la solidarit e d'une partie de la population   partir de l' t e 1942.

Il faudra 50 ans pour que la pers ecution des Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale int egre pleinement la m emoire collective fran aise.

# HISTOIRE DU CONVOI N°8

## Angers au début de l'occupation allemande

Pendant toute la durée de la « Drôle de Guerre », Angers a accueilli de nombreux réfugiés dont quelques Israélites. A partir de la mi-mai 1940, le département doit faire face à un exode massif dû au repli des forces françaises. La population d'Angers passe à cette occasion de 88 000 à 100 000 habitants.

Après l'armistice, Angers devient le siège de l'administration militaire allemande du grand ouest. L'Université catholique, dix grands établissements scolaires et 280 immeubles seront réquisitionnés à cet effet. Les casernes et l'hôpital sont occupés.

En juin 1942, Angers devient le siège régional de la Gestapo.

Par l'importance de cette administration et des différents services, cette ville est la troisième de France.

## La situation des Juifs dans le département

Il y a peu d'Israélites dans le département. On estime leur nombre à 400 personnes environ au début de l'été 1942. La plupart sont des réfugiés. On compte une proportion élevée de Polonais parmi eux. Les ordonnances allemandes et la loi française obligent les Juifs à se déclarer à la préfecture. Ce recensement, effectué dans toute la zone occupée, facilitera leur arrestation et leur déportation dans les camps de concentration et d'extermination<sup>1</sup>.

## La préparation de la rafle

A partir de 1942, le Reich impose son programme de déportation en France. Il rend obligatoire le port de l'étoile jaune dans la zone occupée le 7 juin. L'extermination des Juifs d'Europe doit avoir lieu dans les camps situés en Europe orientale.

Le convoi n° 8 a été minutieusement préparé par Eichmann et son représentant en France, Dannecker<sup>2</sup> à Paris. Les policiers français doivent aider les gendarmes allemands à effectuer les rafles.

## Le déroulement de l'opération

A Angers, le S.S. Hauptsturmführer Hans Dietrich Ernst<sup>3</sup>, chef de la Sipo-SD organise avec zèle l'intervention. Les gendarmes allemands sont secondés par vingt-quatre policiers français.

Les rafles ont lieu du 15 au 17 juillet 1942. A Angers, dès l'aube, des équipes constituées d'un gendarme allemand et de deux policiers français arrêtent les Israélites à leur domicile. Ils doivent, en quelques instants, faire leur valise et prendre de la nourriture. Leur argent ainsi que leur carte d'identité sont confisqués. Les témoins rapportent que les Occupants leur disaient qu'ils allaient travailler soit en Ukraine, soit en Allemagne.

Les mêmes scènes se reproduisent dans tout le département mais aussi en Indre-et-Loire, en Loire –Atlantique, en Sarthe et en Vienne.

Les Allemands concentrent à Angers tous les Juifs de la région ouest qu'ils ont pu trouver. Le chef-lieu de Maine-et-Loire doit servir de point de départ à un convoi dont la destination est inconnue.

---

<sup>1</sup> Le projet d'extermination intégrale des Juifs d'Europe est adopté à la conférence de Wannsee le 20 janvier 1942.

<sup>2</sup> Cet officier S.S. avait rencontré plusieurs fois Xavier Vallat, commissaire aux Questions Juives. Ce dernier lui avait déclaré : « *Je suis un plus vieil antisémite que vous ; je pourrai être votre père à cet égard* ».

<sup>3</sup> Ernst n'a jamais été inquiété. Il a mené en Allemagne une vie tranquille de notaire. Condamné par contumace en France pour ses crimes, il n'a jamais répondu de ses actes pendant l'occupation.

## **La réaction de la population face à ces arrestations**

Pendant longtemps, la population est restée indifférente au sort des Juifs. Elle se préoccupe davantage de ses conditions d'existence.

Toutefois, les violences commises lors des rafles, même si elles n'entraînent pas de protestations officielles et organisées, sont fortement désapprouvées par une partie des citoyens. La police qui surveille les réactions de l'opinion, le remarque. Le commissaire central d'Angers, dans une lettre adressée au préfet, écrit que « *beaucoup de personnes ne cachent pas aujourd'hui leur commisération pour les victimes qui prennent figure de persécutés* ». Le Préfet Pierre Daguerre fait la même réflexion quand il note : « *Il est à craindre que ne soit ainsi créé un courant de pitié en faveur de la race juive considérée désormais comme martyre...* ». La participation active et détachée de certains fonctionnaires de Vichy à ces opérations discrédite le régime considéré de plus en plus par l'opinion comme un gouvernement fantoche aux ordres d'Hitler.

## **Le grand séminaire**

Les « prisonniers » sont conduits au Grand séminaire, réquisitionné pour l'occasion par les Allemands. Les étrangers sont majoritaires dans ce regroupement. Parmi eux, on trouve des Polonais, des Allemands, des Roumains, des Russes, des Turcs et des Autrichiens...

Ils sont dépouillés de leurs biens et on les conduit dans les chambres de séminariste fermées à clef. Les enfants en bas-âge sont séparés de leurs parents et confiés à un Israélite des Ponts-de-Cé.

## **L'embarquement**

Le 20 juillet 1942, des bus arrivent au grand séminaire. Les prisonniers montent à l'intérieur. Les hommes et les femmes destinés au convoi n°8 sont embarqués au quai du Maroc, lieu situé derrière la caserne Eblé. Les Allemands n'utilisent pas la gare St Laud.

Ils souhaitent que l'opération se fasse à l'écart des autres voyageurs et qu'elle ait un minimum de témoins. Le train qui doit les emmener, passe par Drancy.

Les Juifs sont entassés dans des wagons à bestiaux plombés, portes et fenêtres hermétiquement closes selon le docteur Lettich, un rescapé du convoi n°8. D'après lui, ils sont entre 75 et 80 personnes par wagons.

Au total, ce sont 824 Juifs qui partent d'Angers.

## **Le voyage**

Le transport est extrêmement pénible pour l'ensemble des déportés. Ignorant leur destination, les Nazis ne leur donnent ni eau, ni nourriture. Leur train s'arrête quelques instants à Drancy. Les Allemands font descendre vingt-huit personnes pour vérifier leur nationalité. Le convoi repart sans eux, poursuit sa route vers Dresde avant d'atteindre le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, destination finale de leur voyage.

De nouvelles rafles sur le département entre octobre 1942 et 1944 conduiront à de nouvelles déportations. Cependant, ces dernières n'auront pas l'ampleur du convoi N°8.

## **L'arrivée et la vie dans le camp d'Auschwitz-Birkenau**

Le train parvient à destination le 23 juillet 1942. Dès leur arrivée, les S.S. ordonnent aux déportés de descendre des wagons avec leurs bagages et de se mettre en rang. Sur 824 personnes, les Nazis en dirigent immédiatement 23 vers les chambres à gaz. Les autres sont sélectionnés pour le travail.

### Entrée du camp d'Auschwitz

Les conditions de vie sont inhumaines. Confrontés à la violence et la cruauté de leurs gardiens, les déportés doivent lutter aussi contre la faim et les maladies qui infectent le camp.

Lorsque le camp est libéré en 1945 par les Soviétiques, seules 14 personnes du convoi n°8 sont encore en vie.

### La commémoration du convoi n°8

La commémoration de cet épisode tragique est récente.

Cette histoire, dont les Archives départementales conservent les traces, est revenue à la mémoire des Angevins grâce à l'action de Désiré Hafner<sup>4</sup> auprès du préfet.

A sa demande et à celle du docteur Borland, l'un de ses compagnons d'infortune, la municipalité d'Angers, en coopération avec les associations issues de la Résistance et de la Déportation et la communauté israélite, organise le 20 Juillet 1992, une cérémonie pour commémorer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du départ d'Angers pour Auschwitz d'un train de déportés : **le convoi n°8**.

Sur la plaque apposée rue Barra sur un des murs du grand séminaire, on peut lire le texte suivant:  
*Ici en 1942 et 1943, des hommes, des femmes, des enfants furent parqués par les nazis avant d'être déportés vers les camps de la mort.*

*Le 20 Juillet 1942, 430 femmes et 394 hommes partaient de ce lieu pour le camp d'Auschwitz parce qu'ils étaient juifs: 14 hommes sont revenus.*

*N'oublions jamais.*

A l'issue de la cérémonie de 1992, le maire d'Angers, avec l'accord de l'Evêque, propriétaire des lieux, décide qu'un rassemblement sera organisé chaque année pour en perpétuer le souvenir.

---

<sup>4</sup> C'était à ce moment l'un des derniers survivants du convoi n°8.

# PRESENTATION DU MEMORIAL DE LA SHOAH ET DE L'ONACVG

## **Le mémorial de la Shoah**

Situé à Paris dans le quartier historique du Marais, le Mémorial de la Shoah est le plus grand centre de documentation européen consacré à l'histoire de la Shoah et au sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Sur près de 5000 m<sup>2</sup>, un parcours de visite et de nombreuses activités sont proposés pour mieux comprendre l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

17, rue Geoffroy-l'Asnier

75004 PARIS

Tel : 01.42.77.44.72

Fax : 01.53.01.17.44

Mail : [contact@memorialdelashoah.org](mailto:contact@memorialdelashoah.org)

Site internet : [www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org)

## **L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)**

Né au cœur de la Première Guerre, l'ONACVG, établissement public d'Etat, continue aujourd'hui encore à apporter un soutien moral et matériel de l'Etat à près de 3 millions de ressortissants.

L'Office est depuis toujours le service social du monde combattant par son activité fondatrice de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les anciens combattants et les victimes de guerre.

En lien étroit avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère des Armées, l'Office assure la préservation et la valorisation de la mémoire des conflits contemporains ainsi que la mise en valeur mémorielle ou muséologique des nécropoles et des hauts lieux de mémoire.

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Office s'appuie sur 100 services de proximité situés dans les chefs-lieux de département en France métropolitaine et dans les DOM-TOM ainsi qu'en Algérie, Maroc et Tunisie.

Hôtel national des Invalides

129 rue de Grenelle

CS 70780

75 700 Paris cedex 07

Tél. : 01.44.42.30.01

Site internet : [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

Service départemental de l'ONACVG de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit-Thouars

49047 ANGERS CEDEX 01

Tel : 02.41.47.82.92

Fax : 02.41.47.82.99

Mail : [sd49@onacvg.fr](mailto:sd49@onacvg.fr)